UPJV

Pourquoi voter ?

Approuve le contrat d'établissement de l'UPJV
Prépare et vote le budget et approuve les comptes de l'UPJV
Approuve les accords et les conventions signés par le Président de l'UPJV
Approuve le règlement intérieur de l'UPJV
Fixe la répartition des emplois alloués par les ministères compétents
Autorise le président à engager toute action en justice
Approuve le bilan social de l'UPJV ainsi que le rapport annuel d'activité
Adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, sur proposition du Conseil académique...

Commission de la Recherche (CR)

Répartir l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le CA
Fixer les règles de fonctionnement des laboratoires de l'UPJV
Etre consultée sur les conventions signées entre l'UPJV et les divers organismes de recherche
Adopter toute mesure de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Commission de la Formation et de la vie Universitaire (CFVU)

Répartition de l'enveloppe budgétaire destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration
Règles relatives aux examens
Modalités de contrôle de connaissance
Calendrier des examens
Règles relatives à l'évaluation des enseignements
Toute mesure visant à favoriser la réussite des étudiants, à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail.
Toute mesure visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement
Les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Conseils	Collèges	Sièges à pourvoir
Conseil d'administration (CA)	Professeurs des universités (collège A)	8

	Autres enseignants (collège B)	8
	Personnels BIATSS	6
	Etudiants	**6** (+6 suppléants)
Commission de la Recherche du Conseil académique (CR)	Professeurs des universités	12
	Habilités à diriger des recherches	5
	Docteurs non habilités	5
	Autres Enseignants	2
	Ingénieurs et techniciens	2
	Autres Personnels	2
	Doctorants	**4** (+4 suppléants)
Commission de la Formation et de la vie universitaire du Conseil académique (CFVU)	Professeurs des Universités (collège A)	8
	Autres enseignants (collège B)	8
	Personnels BIATSS	4
	Etudiants	**16** (+16 suppléants)